

Ecrit par le 31 janvier 2026

# La plateforme de services de VTC Bolt débarque à Avignon et à Nîmes



**La plateforme Bolt, qui est déjà implantée dans plusieurs villes du Sud-Est de la France, continue son expansion et vient proposer ses services à Avignon et à Nîmes, et ce, dès demain, le mercredi 25 mai.**

« Après avoir lancé nos services de VTC avec succès à Marseille, Montpellier et Nice l'été dernier, puis à Toulon il y a quelques jours, il était important pour nous de continuer à étendre notre présence dans le Sud », explique [Julien Mouyeket](#), directeur général de [Bolt France](#). La société vient donc s'implanter dans la cité des papes, mais aussi à Nîmes qui deviennent donc les 27ème et 28ème villes où Bolt propose ses services de VTC.

Dès demain, ce seront donc 50 chauffeurs qui opéreront dans les deux villes. « Ces nouveaux lancements nous permettent de répondre à une demande plus importante au démarrage de la saison estivale tout en poursuivant notre stratégie de développement dans les principales villes de France », a continué Julien Mouyeket.

## Une entreprise en constant développement

Ecrit par le 31 janvier 2026

L'entreprise d'origine estonienne est arrivée en France en 2017 et sa plateforme est aujourd'hui disponible dans la plupart des grandes villes du pays, de Lille à Montpellier, en passant par Mulhouse, ou encore Clermont-Ferrand. En plus de sa présence en France, Bolt est également implantée dans plus de 45 autres pays. La société a récemment franchi le palier des 100 millions d'utilisateurs, dont plus de 2 millions sont en France.

« Nous sommes très fiers de l'hyper-croissance qu'a connu Bolt ces derniers mois. Nous sommes convaincus que le cœur de notre réussite se situe dans notre capacité à saisir les évolutions de la société et à innover en permanence pour être au plus proche des attentes de nos utilisateurs », développe le directeur général de Bolt France.

### **Vers une mobilité plus propre**

De nos jours, de plus en plus de sociétés accordent une importance particulière à leur empreinte carbone. Pour le moment, 20 à 25% des véhicules utilisées par la société Bolt sont hybrides ou électriques. D'ici 2025, l'entreprise aimerait que les véhicules propres constituent 50% de sa flotte.

De plus, la société de services de VTC prévoit d'accélérer la transition des voitures privées vers la mobilité partagée. Ainsi, le chauffeur prendrait plusieurs utilisateurs qui vont vers une même destination pour réduire le nombre de trajets et de détours inutiles. « Nous entendons poursuivre notre expansion, en continuant à apporter les meilleurs services aux meilleurs prix et en poursuivant nos engagements pour une mobilité urbaine plus durable », a conclu Julien Mouyeket.

L'application Bolt est disponible sur [iOS](#) et [Android](#).

V.A.

---

## **Vignette Crit'Air : qui et comment circuler sur Avignon ?**

Ecrit par le 31 janvier 2026



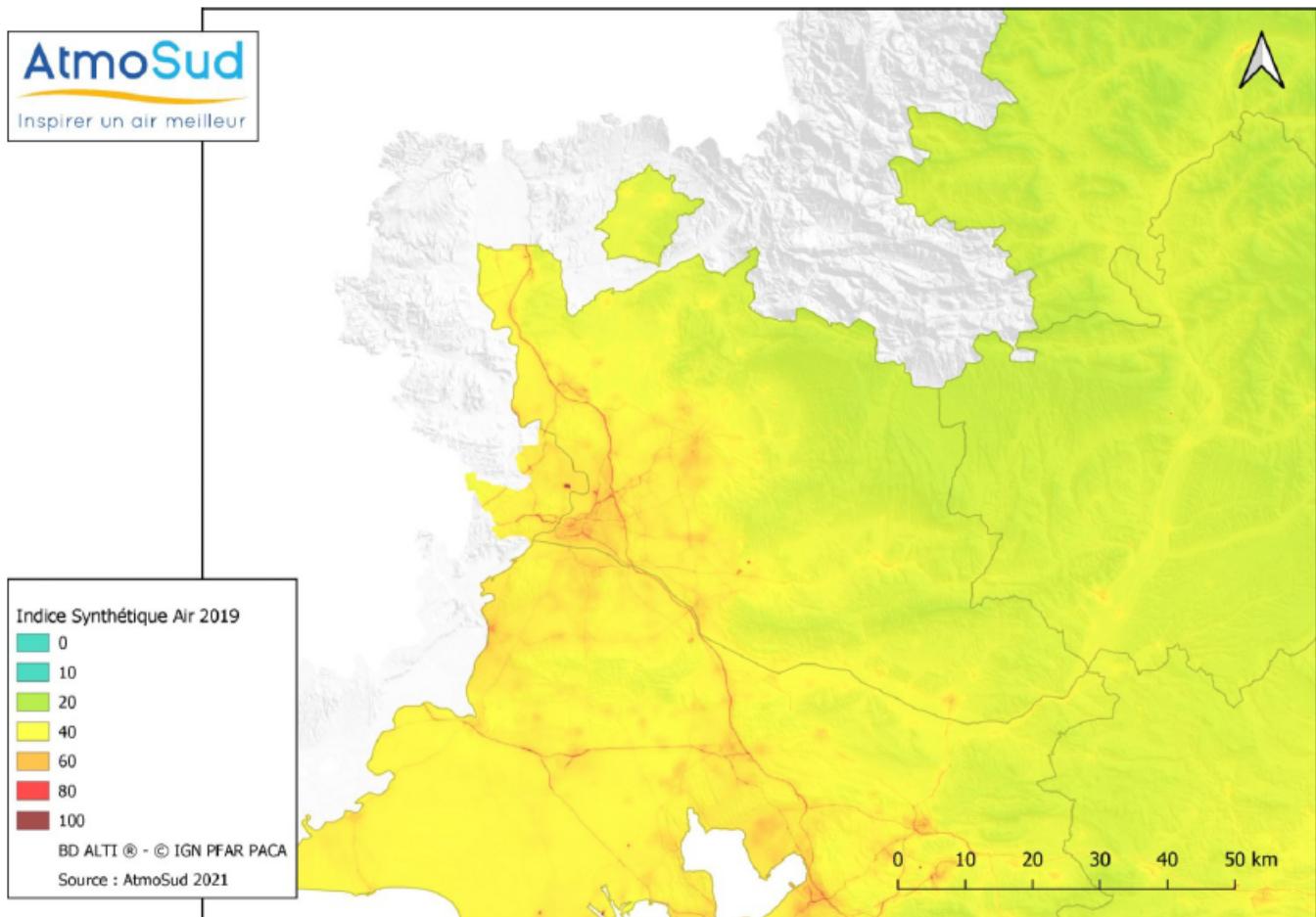
**L'entrée en vigueur de la circulation différenciée dans le bassin de vie d'Avignon en cas d'épisode de pollution de l'air persistant va avoir un impact important sur la mobilité des habitants de l'agglomération de la cité des papes. Retour sur les conséquences pratiques pour les usagers.**

Le préfet de Vaucluse vient d'annoncer le renforcement du dispositif d'urgence en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant sur le département de Vaucluse et plus particulièrement la zone d'Avignon. L'objectif de cette mesure de santé publique est de réduire l'exposition de la population aux effets de la pollution atmosphérique, en particulier celle vivant à proximité immédiate des grands axes routiers.

En Vaucluse, on estime que 418 000 personnes sont exposées au dépassement de la ligne directrice de l'OMS (version 2021) pour les dioxydes d'azote NO2 et 459 000 personnes au dépassement pour les particules fines PM 10. Cette pollution étant principalement située dans l'agglomération d'Avignon et près des grands axes de circulation.

Concrètement, lorsque que le niveau de pollution atmosphérique sera trop élevé certains véhicules seront interdits de circuler dans un périmètre de 20 communes : 9 vauclusiennes (Avignon, Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Le Pontet, Morières-les-Avignon, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Vedène et Velleron), 7 gardoises (Les Angles, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Sauveterre, Saze et Villeneuve-lès-Avignon) et 4 des Bouches-du-Rhône (Barbentane, Châteaurenard, Nîmes et Rognonas).

Ecrit par le 31 janvier 2026



La carte ci-dessus synthétise, sur l'année 2019, les niveaux de concentration en polluants atmosphériques réglementés NO<sub>2</sub>, PM<sub>10</sub> et O<sub>3</sub>.

### Quand circuler ou non ?

Dans ce cadre, les véhicules légers équipés de vignette Crit'Air 4, 5 et non classés, et les poids-lourds équipés de vignettes Crit'Air 3, 4, 5 et non classés, ne pourront pas circuler entre 6h et 20h. Seuls les véhicules légers équipés de vignettes Crit'Air de classe électrique ou hydrogène, 1, 2 et 3 ainsi que les poids-lourds équipés de vignettes Crit'Air de classe électrique ou hydrogène, 1 et 2 seront autorisés à circuler dans le périmètre. Egalement, tous les véhicules fonctionnant au GNV (Gaz naturel véhicule) sont dotés d'une vignette de niveau 1 et seront donc également autorisés à circuler lors des pics de pollution.

Par ailleurs, certains véhicules équipés d'une vignette Crit'Air 4 ou 5 (ou 3, 4 ou 5 pour les poids-lourds), pourront continuer à circuler (véhicules d'intérêt général, véhicules assurant du co-voiturage, véhicules agricoles, transports de denrées périssables). Attention, chaque véhicule bénéficiaire de la dérogation devra être équipé de la vignette Crit'Air pour circuler, quel que soit le niveau Crit'Air auquel il est éligible.

Ecrit par le 31 janvier 2026

A noter que la circulation différenciée ne s'applique pas aux véhicules circulant sur les portions des autoroutes A7 et A9 traversant le périmètre (pourtant générateurs de très importantes pollutions aux particules fines), ainsi que sur plusieurs axes routiers permettant de rejoindre un parking offrant un accès aux transports en commun.

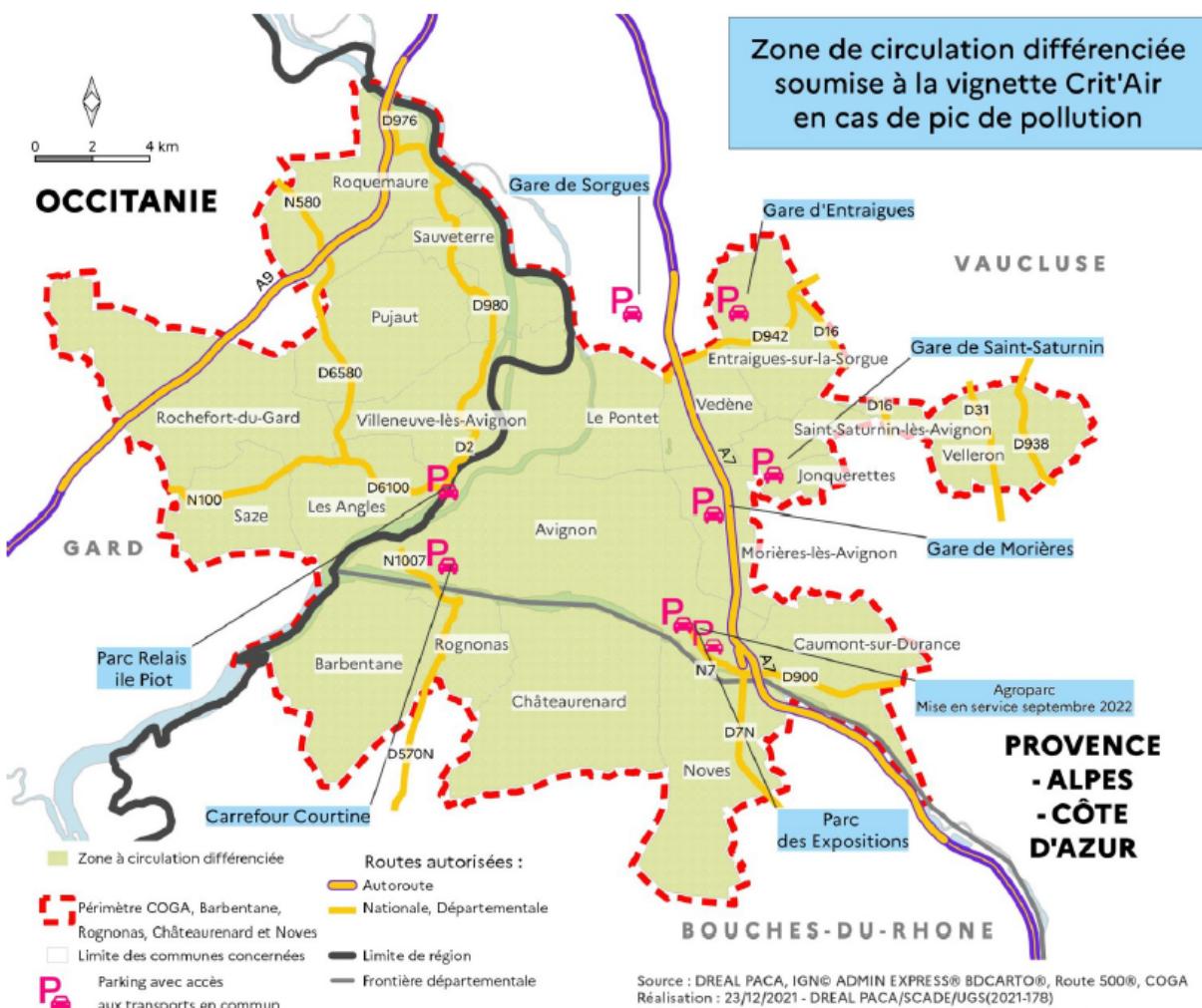
### **Amende de 68€ à 135€ et points de contrôles**

Afin de faire respecter cette circulation différenciée lors des épisodes de pollution de l'air, 7 points de contrôle seront mis en place dans un premier temps par les forces de l'ordre. Ils seront situés :

- Rond-point D907 à Sorgues
- Rond-point A7 (grand giratoire de la zone commerciale - sortie A7 Avignon Nord)
- Rond-point 'Rossi' à Monteux
- Rond-point D28/D53 - Morières-lès-Avignon/Vedène (Intermarché)
- Rond-point D901 - Morières-lès-Avignon (maison Calvino)
- Rond-point sortie A7 Avignon Sud
- Grand carrefour D900-D973

Tous ces points permettront un retournement des véhicules si les critères ne sont pas remplis. Selon la préfecture de Vaucluse « la pédagogie sera de mise ». Toutefois, se déplacer dans le périmètre avec un véhicule non autorisé ou sans vignette sera passible d'une amende comprise entre 68€ à 135€.

Ecrit par le 31 janvier 2026



### Gratuité des transports au bout du 4<sup>e</sup> jour

Si les contrôles seront effectifs dès le premier jour de l'épisode de pollution, les Vitesses seront réduites de 20km/h sur toutes les routes du département (sans descendre en dessous de 70km/h). A partir du 4<sup>e</sup> jour et au-delà, mise en place d'une gratuité des transports en commun sur le Grand Avignon, incitation tarifaire sur les réseaux TER et cars régionaux assurés par la Région Sud-Paca.

### Comment se procurer la vignette Crit'Air ?

Pour ceux qui ne disposent pas de cette vignette Crit'Air il faut se rendre sur le site [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr) pour se la faire délivrer par courrier (3,70€ envoi postal inclus).

« Cette vignette sera indispensable en cas d'épisode de pollution de l'air persistant », insiste les services de la préfecture de Vaucluse.

Pour être informé d'un épisode de pollution, il est possible de [s'abonner aux alertes d'AtmoSud](http://s'abonner aux alertes d'AtmoSud) sur son site Web.

Ecrit par le 31 janvier 2026

**Crit'Air**



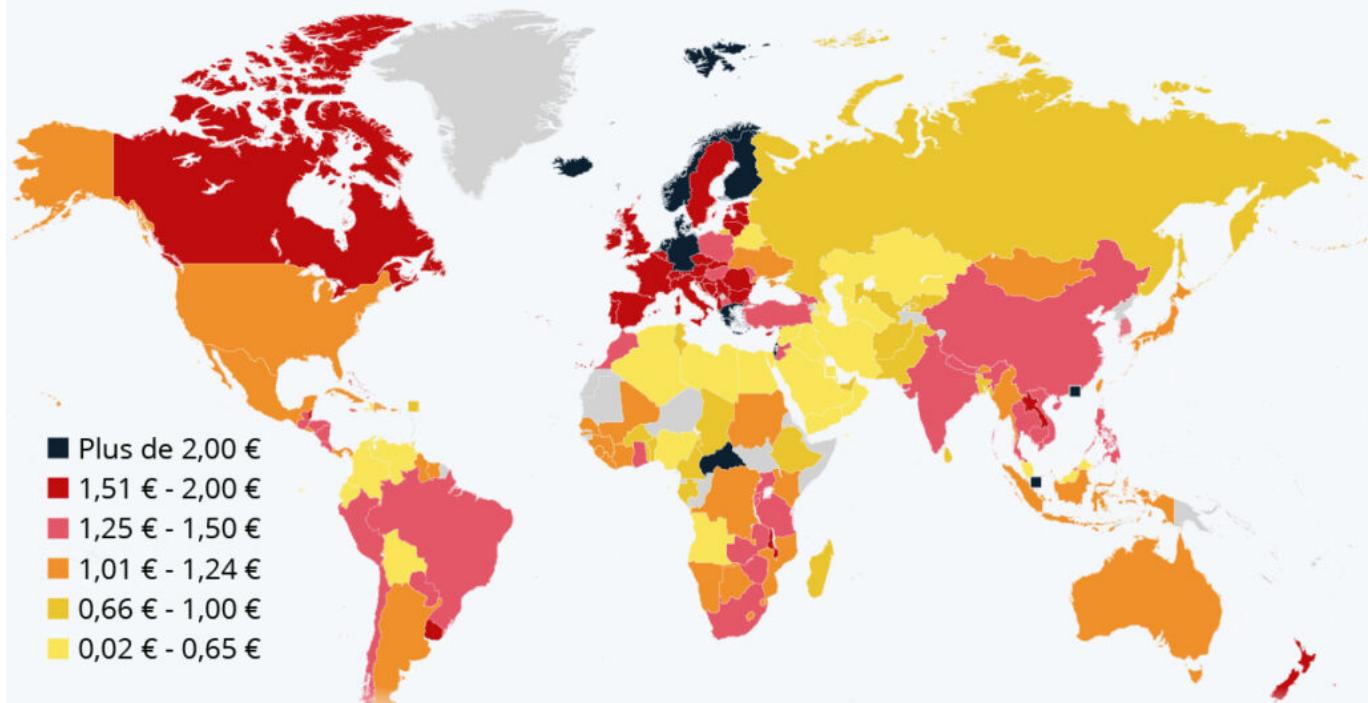
---

## Combien coûte l'essence dans le monde ?

Ecrit par le 31 janvier 2026

# Combien coûte l'essence dans le monde ?

Prix moyen du litre d'essence (SP95) par pays en euros, en date du 9 mai 2022 \*



\* Prix moyen hebdomadaire (sauf certains pays : données actualisées mensuellement). Conversion du dollar US à l'euro au taux de change du 9 mai 2022.

Source : Global Petrol Prices



Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a fait grimper les cours du pétrole et d'autres [matières premières](#), le prix de l'essence est un sujet d'actualité brûlant dans le monde. Comme les [taxes](#) représentent la majeure partie du prix du carburant (environ 60 % en France), ce sont les pays qui taxent le moins l'essence qui continuent d'afficher les prix les plus bas, à l'image des États-Unis. Avec un prix moyen de près de 1,20 dollar par litre pour le Sans Plomb 95 (soit 1,15 euro), les Américains payent

Ecrit par le 31 janvier 2026

toujours beaucoup moins cher que les habitants de nombreux pays à haut revenu pour faire le plein. À l'échelle mondiale, le prix moyen se situait autour de 1,28 euro le litre le 9 mai.

C'est l'Europe qui affiche les prix de l'essence parmi les plus élevés de la planète. La plupart des Européens payent désormais plus de 1,50 euro par litre et le seuil des 2 euros a même été franchi dans plusieurs pays. C'est notamment le cas en Allemagne, au Pays-Bas, au Danemark, en Islande et en Norvège. En France, le prix hebdomadaire moyen s'élevait à 1,90 euro le 9 mai. La [Norvège](#) fait figure d'exception parmi les pays producteurs de pétrole, car elle applique une taxe particulièrement élevée sur les carburants. Le pays fonde une grande partie de sa richesse sur les hydrocarbures, mais poursuit depuis de nombreuses années une politique visant à ne plus dépendre des énergies fossiles.

D'autres pays producteurs de pétrole ont choisi le chemin inverse, en offrant l'essence à leurs citoyens à un prix inférieur à celui de l'eau en bouteille. Les exemples les plus radicaux sont le Venezuela, l'Iran et la Libye, où le litre coûte seulement quelques centimes d'euro. Parmi les régions du monde où l'essence est la moins chère figurent l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, mais aussi l'Asie centrale et la Russie. En Algérie, par exemple, l'essence ne coûte qu'environ 30 centimes par litre, alors qu'en Russie, le prix est actuellement de 70 centimes. Le litre d'essence le plus cher du monde est vendu à Hong Kong : 2,74 euros, ce qui revient à plus de 100 euros pour faire le plein d'une petite voiture.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

Sur le même sujet : ce que représente [le plein d'essence en pourcentage du salaire moyen](#).

## Covoiturage courte distance : le grand bond du Grand Avignon

Ecrit par le 31 janvier 2026



**Alors que le covoiturage courte distance a explosé en mars sous l'effet de la hausse du prix des carburants, le Grand Avignon est l'agglomération qui a connu la plus forte progression de la région.**

Avec +223% en 1 mois, le Grand Avignon est l'agglomération de Provence-Alpes-Côte d'Azur à avoir enregistré la plus forte progression en matière de covoiturage. La cité des papes est ainsi passée de 358 trajets en covoiturage en février 2022 à 1 157 trajets en mars selon [Klaxit](#), plateforme leader européen du covoiturage domicile-travail centralisant à elle seule 46% de l'offre nationale.

Toujours selon ce classement basé sur les données de [l'Observatoire national du covoiturage quotidien](#) qui recense tous les trajets effectués en covoiturage courte distance par plus de 20 opérateurs partenaires, c'est la métropole Nice-Côte d'Azur qui arrive en tête (voir tableau ci-dessous) devant Aix-Marseille et la principauté de Monaco. Parti de loin, le Grand Avignon arrive désormais 6<sup>e</sup> de ce classement régional totalisant 16 544 trajets en mars. Un chiffre qui permet à la Région Sud de se classer en 8<sup>e</sup> position (+98) des 13 régions françaises.

Ecrit par le 31 janvier 2026

Classement régional	Ville	Trajets covoiturage février 2022	Trajets covoiturage mars 2022	Evol.
1	<b>MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR</b>	Nice	2 844	5 141
2	<b>AIX MARSEILLE PROVENCE</b>	Marseille	3 001	5 006
3	<b>Gouvernement Princier PRINCIPAUTÉ DE MONACO</b>	Monaco (Principauté)	2 103	3 877
4	<b>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS</b>	Sophia-Antipolis	1 246	3 232
5	<b>Pays de Grasse</b>	Grasse	591	1 176
6	<b>grand avignon</b>	Avignon	358	1 157
...	...	...	...	
NA (< 1000 trajets / mois)	<b>TOULON PROVENCE MÉTÉRANÉE</b>	Toulon	387	619

### Rouen, Angers et Montpellier sur le podium

Au niveau national, entre février et mars, en 1 mois seulement, le nombre de covoitages a bondi de 54%. Dans ce top 10 hexagonal (hors Paris), Rouen reste de loin en première position avec plus 22 000 trajets réalisés en mars 2022, suivie par Angers (14 213), Montpellier (13 758) et Nantes (12 002) dans la tranche des plus de 12 000 trajets mensuels réalisés. Toulouse (10 804), Annecy (10 286), Beauvais (10 266) et Metz (10 117) réalisent chacune plus de 10 000 trajets mensuels. Beauvais compte même plus de trajets réalisés en covoiturage que Lyon ou Marseille, en étant 25 fois plus petite. Nice et Marseille figurent ensuite respectivement en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> position.

Bordeaux, Lille, Strasbourg, Rennes et Grenoble, qui font pourtant partie parmi les 10 plus importantes métropoles françaises, sont absentes du classement.

Ecrit par le 31 janvier 2026

Classement national	Région	Trajets covoiturage février 2022	Trajets covoiturage mars 2022	Evol.
1	Ile-de-France	143 169	183 363	+28%
2	Pays de la Loire	21 354	40 057	+88%
3	Occitanie	16 504	27 691	+68%
4	Auvergne-Rhône-Alpes	16 116	25 769	+60%
5	Normandie	13 145	24 809	+89%
6	Grand Est	10 816	23 723	+119%
7	Hauts-de-France	10 504	20 466	+95%
8	Provence-Alpes-Côte d'Azur	8 356	16 544	+98%
9	Bretagne	4 395	9 468	115%
10	Nouvelle-Aquitaine	4 507	9 435	+109%
11	Centre-Val de Loire	2 457	3 876	+58%
12	Bourgogne-Franche-Comté	1 416	2 934	+107%
13	Corse	0	27	-

### Plus de succès dans les territoires qui subventionnent les trajets

« Entre février et mars, le nombre d'inscrits a été multiplié par 3 chez Klaxit, constate [Julien Honnart](#), président et cofondateur de Klaxit. Avec la hausse du prix des carburants, les automobilistes ont donc cherché des solutions et se sont massivement inscrits sur l'application. Les volumes de trajets en covoiturage ont, eux, augmenté de 60%, soit 3,5 fois moins rapidement. Car les inscrits qui ont finalement franchi le pas et se sont mis à covoiturer sont ceux qui se situent dans des collectivités qui subventionnent les trajets. Même avec un litre de carburant à plus de 2€, les automobilistes ne voient pas leur intérêt économique sur le seul partage des frais. Il est nécessaire que le trajet soit subventionné par la collectivité pour qu'ils y trouvent un intérêt économique suffisant, laissent leur voiture au garage et deviennent passagers. »

Ecrit par le 31 janvier 2026



### 120€ par mois pour le 'covoiteur'

Depuis le vote de la loi LOM de décembre 2019, le modèle économique du covoiturage courte distance repose sur les incitations financières mises en place par les collectivités locales.

Elles s'établissent ainsi : l'équivalent de 1,5 passager transporté sur 20km aller/retour pendant 20 jours sur un mois = 1,5 passager x 2€ x 2 aller/retour x 20 jours = 120€/mois.

C'est ce que Klaxit appelle la 'formule magique' : les passagers voyagent gratuitement ou à un prix symbolique et les conducteurs sont rémunérés entre 2€ et 4€ par trajet et par passager, soit 120€ / mois pour un usage régulier. C'est la collectivité qui paye la différence et crée ainsi un intérêt économique pour les automobilistes à laisser leur voiture au garage et devenir passager d'un covoiturage.

« La hausse du prix des carburants incite massivement les automobilistes à chercher des solutions alternatives mais le déclencheur pour covoiturer est bien l'incitatif financier de la collectivité, insiste Klaxit. Même avec un prix des carburants haut, sans incitatif financier, pas de passage à l'acte ni de covoiturage régulier. Et quand cet incitatif s'arrête, le covoiturage s'arrête. »

Preuve en est, entre mi-juillet 2020 et mi-février 2021, Ile-de-France Mobilités a suspendu son financement des trajets en covoiturage, entraînant une chute de 95% des trajets réalisés en covoiturage en Ile-de-France.

Ecrit par le 31 janvier 2026

# Poids lourd : le contournement de la rocade d'Avignon reporté



**Le projet d'arrêté interdisant la circulation des poids-lourds sur la rocade Charles-de-Gaulle aux heures de pointe semble reporté à une date non définie...**

Afin de réduire le trafic routier sur la rocade Charles-de-Gaulle, la Ville d'Avignon et les services de l'Etat envisageaient un projet d'arrêté visant à interdire la circulation des poids-lourds entre 7h et 9h ainsi qu'entre 16h et 18h tous les jours.

« L'interdiction des poids lourds sur la rocade est une mesure demandée par les acteurs locaux, notamment par la maire d'Avignon depuis plusieurs années, détaillait la [Dreal Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) en octobre dernier. Cette restriction vise les poids-lourds de plus de 40 tonnes aux heures de pointe. »

Travaillant sur la faisabilité d'un tel projet (conditions de contrôle, parkings de stockage, balisage des itinéraires, conditions de circulation des poids lourds du MIN de Châteaurenard), la Dreal Paca évoquait alors une entrée en vigueur de la mesure d'interdiction à la fin de l'année 2021.

Ecrit par le 31 janvier 2026

## Un remède pire que le mal ?

C'était sans compter sur la mobilisation des entreprises de transports locales ainsi que des membres de l'association du parc d'activités Avignon-Courtine. En effet, cette zone d'activités abrite de nombreuses sociétés de transports ainsi qu'une très importante plateforme multimodale (rail-route).

A ce titre, [TLF-Méditerranée](#) (regroupant les représentants régionaux l'union des entreprises de transport et logistique de France) ont fait part de leurs inquiétudes de leurs adhérents effectuant des transports de denrées périssables et des transports combinés rail-route.

S'appuyant sur des études faites par la Dreal et le [Cerema](#), le groupe de travail réunissant les parties prenantes associées à cette réflexion (collectivités, acteurs économiques, transporteurs routiers notamment) ont estimé « qu'une telle interdiction mettrait à mal - voire en péril - le transport combiné rail-route dans le Sud de la France et compromettrait la transition énergétique ainsi que le report modal en général ».

De fait, le projet d'obligation de contournement de la rocade Sud d'Avignon semble donc reporté sine die.

## La LEO fait cruellement défaut

Pour la Ville l'objectif de cet arrêté est de diminuer le trafic poids lourds sur la rocade. Une zone qui enregistre un transit quotidien de l'ordre 30 000 à 40 000 véhicules, dont 11% à 13% de camions. Un flux qui n'est pas sans conséquences sur la santé et la qualité de vie des 25 000 riverains des quartiers Sud de la cité des papes.

« Un périmètre reste à définir dans lequel un recours aux dérogations serait inutile car seul le transit devrait y être interdit, précise [Michel Mattar](#), secrétaire général de TLF Méditerranée Pour les véhicules en transit, ils seraient dans l'obligation d'utiliser les itinéraires de contournement prédefinis par la ville d'Avignon et la Dreal, mais cela engendrerait des problèmes avec les maires des communes traversées car les routes sont inadaptées et déjà très congestionnées. »

Aujourd'hui, si l'arrêté interdisant la circulation des poids-lourds sur la rocade Charles-de-Gaulle n'est donc pas pris c'est, qu'au bilan, entre les nuisances reportées sur d'autres territoires et les émissions de CO2 multipliées par la sous-utilisation de la plateforme rail-route, l'impact environnemental serait négatif.

Ainsi à l'image de difficultés rencontrées avec [le plan Faubourgs](#), cette volonté municipale de 'faire la chasse' au trafic de transit se retrouve confrontée aux manques de solutions alternatives. Dévier le flux des véhicules : mais pour les faire passer où ?

Cette situation met en lumière l'absence d'infrastructures adaptées à la réalité du bassin de vie et plus particulièrement [le retard pris par la LEO \(Liaison Est-Ouest\)](#) dont seulement une tranche a été réalisée sur les 3 que compte le projet de contournement d'Avignon par le Sud.

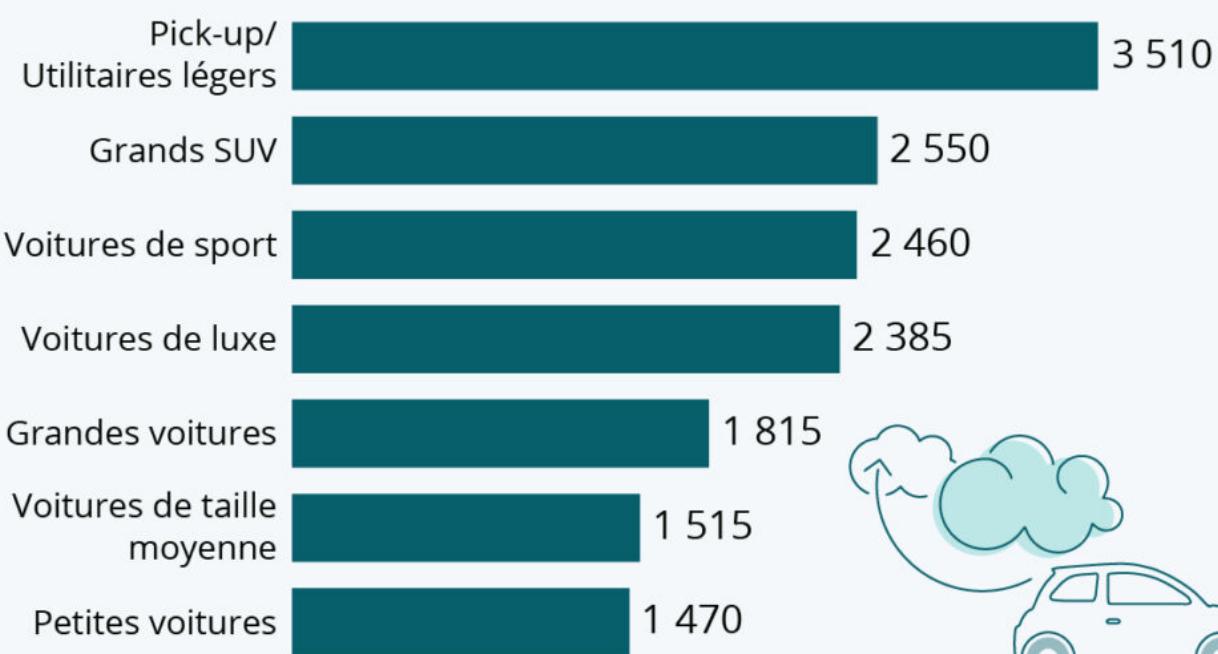
Selon les projections, la mise en service de ces équipements routiers permettrait de réduire le trafic de plus de -20% sur la rocade et de -40% à -50% sur plusieurs tronçon de route compris entre la cité des papes et Châteaurenard.

Ecrit par le 31 janvier 2026

# Combien de CO2 émet une voiture selon le type ?

## Émissions des voitures : du simple au double

Émissions unitaires moyennes des voitures particulières dans le monde en 2022 (en kg de CO<sub>2</sub>/an), par type \*



\* Basées sur une distance annuelle parcourue de 15 000 km.  
Calculs réalisés en janvier 2022.

Source : Statista Mobility Market Outlook



Ecrit par le 31 janvier 2026

À l'échelle mondiale, les [émissions de CO<sub>2</sub>](#) d'un véhicule de type pick-up sont en moyenne plus de deux fois plus élevées que celles d'une voiture de petite ou moyenne taille, ce qui représente une différence d'environ 2 000 kilogrammes de CO<sub>2</sub> par an (pour 15 000 km parcourus). Comme le montre notre graphique, les grands SUV et les voitures de sport font également partie des modèles qui rejettent le plus de dioxyde de carbone. Avec des ventes mondiales en hausse de 10 % en 2021, [les SUV](#) jouissent d'une popularité croissante à travers le monde. En Europe, par exemple, leur part de marché a atteint 45,5 % l'année dernière (contre 40 % en 2020). Mais l'accent mis par les constructeurs sur ce type de véhicules pourrait toutefois être mis sous pression.

L'Union européenne a récemment établi des limites plus strictes pour les émissions des voitures particulières nouvellement immatriculées. Depuis 2021, le niveau a été fixé à 95 g de CO<sub>2</sub>/km maximum pour l'ensemble du parc automobile en Europe. S'ils ne respectent pas cette nouvelle règle, les constructeurs s'exposent à une amende de 95€ par gramme dépassé (et véhicule vendu) et sont donc désormais fortement incités à produire des voitures plus sobres énergétiquement et moins polluantes. À noter qu'à partir de 2030, la limite d'émissions sera abaissée à 61,75 CO<sub>2</sub>/km.

Les chiffres utilisés dans cette infographie sont tirées du [Mobility Market Outlook](#) de Statista, qui présente des données et des prévisions actualisées sur les marchés automobiles et les services de mobilité dans le monde entier.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

## Villeneuve interdit la circulation des véhicules de plus de 19 tonnes

Ecrit par le 31 janvier 2026

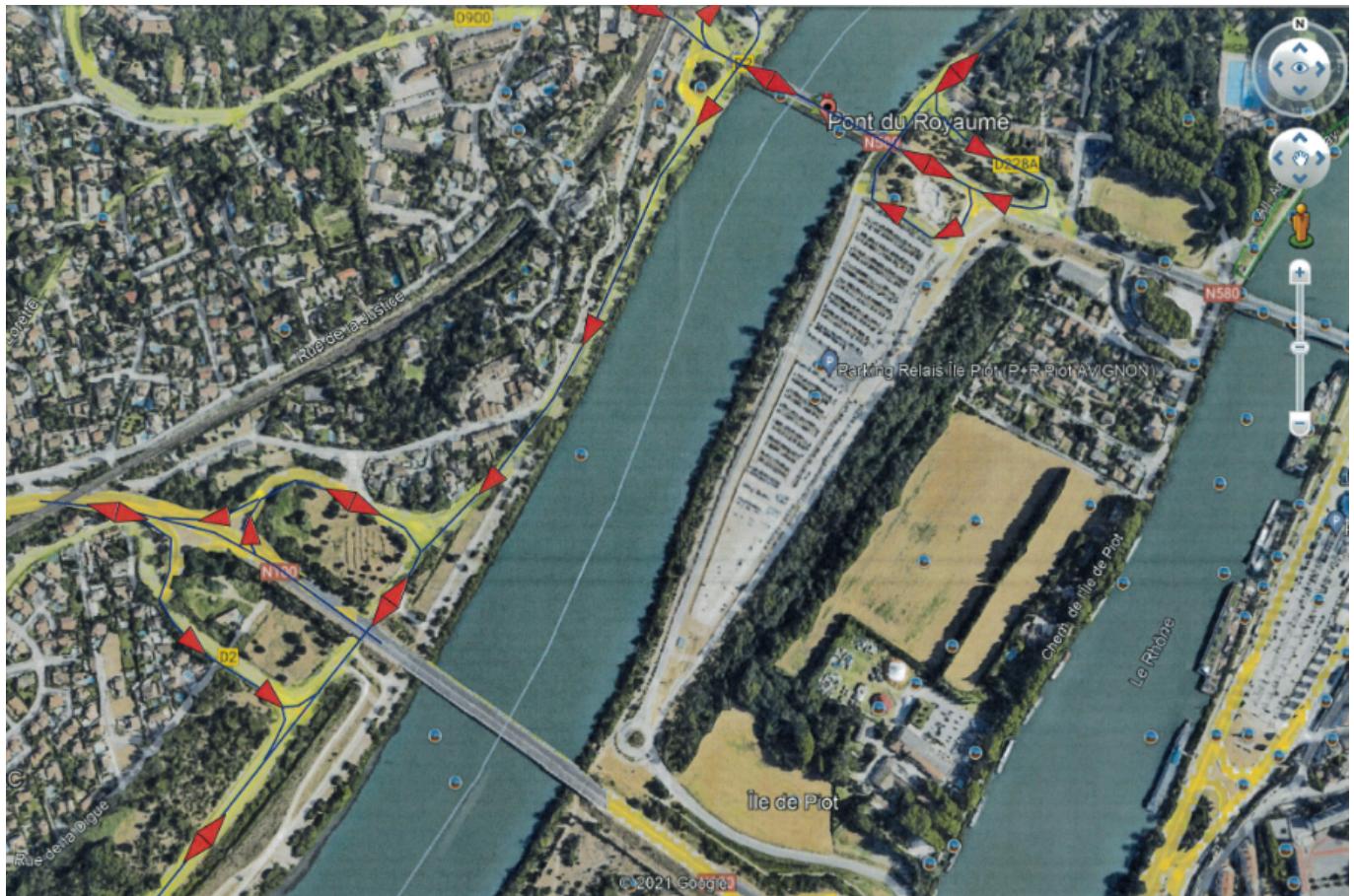


La municipalité de Villeneuve-lès-Avignon a décidé d'interdire la circulation des véhicules d'un poids supérieur à 19 tonnes sur son territoire. Cette décision valable toute l'année concerne les voies communales et départementales suivantes :

- avenue Gabriel Péri,
- avenue Charles de Gaulle,
- avenue de Verdun,
- boulevard Frédéric Mistral,
- boulevard Léon Gambetta,
- avenue des Cévennes,
- boulevard Calmette,
- avenue Pasteur,
- boulevard Guynemer,
- chemin de Monteau.

Les véhicules concernés doivent donc désormais se conformer au plan de déviation (voir ci-dessous) qui les oriente vers les ponts du Royaume (dans le prolongement gardois de celui du pont Daladier) et de l'Europe. Deux ouvrages d'art qui doivent prochainement faire l'objet de travaux dans le cadre [des aménagements du tramway et du Chron'hop de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon](#).

Écrit par le 31 janvier 2026



« Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours et d'urgence, de services réguliers de transport en commun, aux véhicules de desserte locale, aux véhicules des services municipaux et aux véhicules de collecte des ordures ménagères », précise toutefois la cité cardinalice.

## Dérogation possible

Une dérogation de circulation peut être délivrée par les Services techniques de la mairie qui rappelle cependant que « tout bénéficiaire, à titre quelconque, d'une dérogation de circulation conserve l'entièvre responsabilité de tout accident corporel, des dégradations au revêtement et mobilier urbain ou privé, provoqués par le passage de son véhicule ».

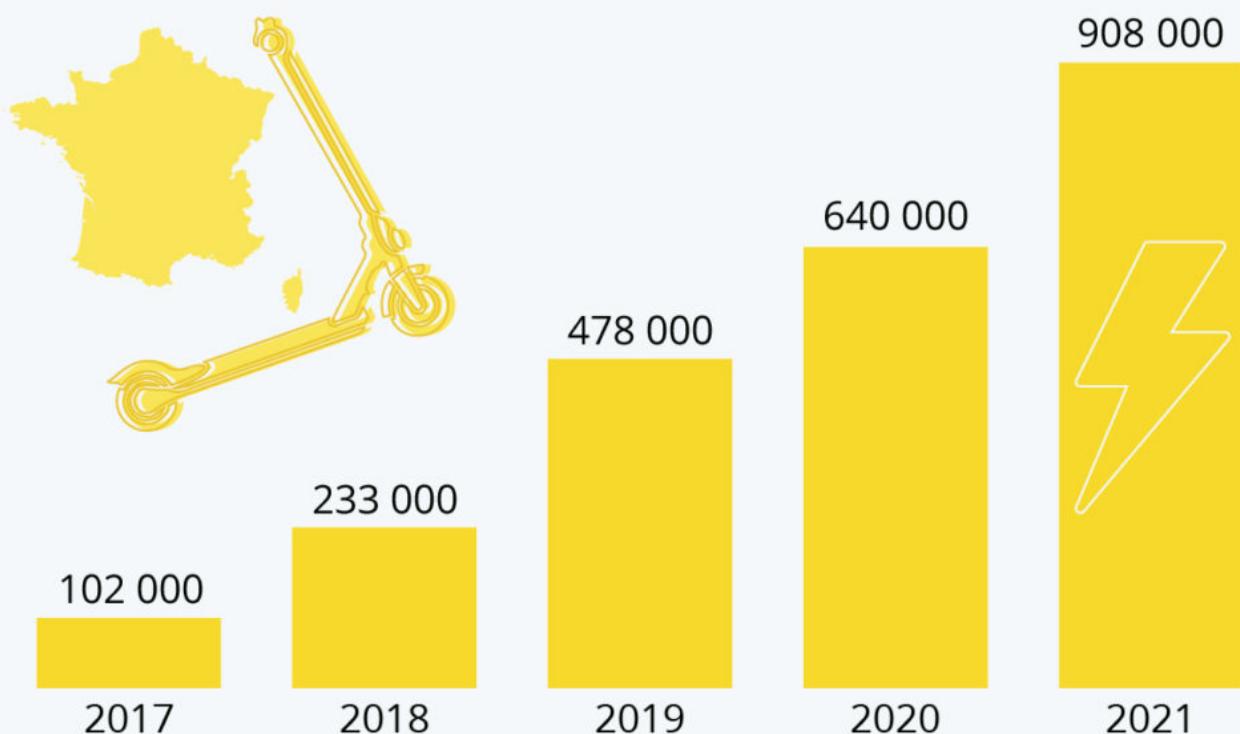
Renseignements : Services Techniques -Tél. 04 90 27 49 20

Ecrit par le 31 janvier 2026

# Micro-mobilité : la trottinette électrique en plein boom

## La trottinette électrique en plein boom

Ventes unitaires de trottinettes électriques en France



Sources : Fédération des professionnels de la micro-mobilité, rapports médias




Ecrit par le 31 janvier 2026

En quelques années, la trottinette est devenue incontournable dans le paysage de la micro-mobilité électrique. Selon les données de la Fédération des professionnels de la micro-mobilité (FP2M), les trottinettes électriques s'apprêtent à passer le cap du million de ventes en France. En 2021, 908 000 unités ont été vendues dans l'Hexagone, contre 640 000 l'année précédente, soit un chiffre en hausse de 42 %. Pour comparer avec d'autres modes de transport, il s'est vendu environ [2,7 millions de vélos](#) en 2020, dont 510 000 à assistance électrique. « Les utilisateurs sont de plus en plus nombreux à avoir recours à la trottinette électrique pour des déplacements domicile-travail réguliers ou quotidiens. Ces nouveaux usages, observés durant la crise sanitaire, se sont accélérés depuis la hausse des prix du carburant », [explique](#) Grégoire Hénin, vice-président de la FP2M.

L'un des points noirs de l'essor de ce nouveau mode de transport urbain reste néanmoins la sécurité. Face à la hausse du [nombre d'accidents](#) causés par des trottinettes électriques ces dernières années, les assureurs ont récemment rappelé que peu d'utilisateurs étaient assurés, alors qu'une assurance est obligatoire pour ce type d'engin motorisé.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

## Bollène : la vidéo-surveillance va traquer les mauvais automobilistes

Ecrit par le 31 janvier 2026



Constatant trop souvent des comportements inciviques sur la voie publique, la ville de Bollène vient de mettre en place la vidéo-verbalisation afin d'inciter les automobilistes à respecter le code de la route. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> mars dernier, la commune a adopté le principe de la vidéo-verbalisation des infractions au code de la route dans certaines zones de la ville.

« L'objectif est de répondre aux préoccupations des Bollènois sur les incivilités, les délits routiers, les stationnements gênants, la surveillance générale du territoire et plus particulièrement aux abords des établissements scolaires afin de protéger au mieux les déplacements des élèves et de leurs familles », explique la municipalité. Le dispositif vient en complément des patrouilles déjà réalisées par les agents de la police municipale.

## 10 agents assermentés pour constater les infractions

La vidéo-verbalisation s'appuie sur les dispositifs de vidéo-protection installés sur plusieurs secteurs de la commune et permet de sanctionner à distance, une infraction au code de la route. Elle permet aux 10 agents assermentés de la ville de constater, sur un écran de contrôle l'infraction.

L'agent verbalisateur édite alors par voie électronique le procès-verbal. Celui-ci est ensuite transféré automatiquement au Centre national de traitement de Rennes (CNT) qui adresse un avis de contravention au domicile du titulaire de la carte grise. Pour informer l'automobiliste de la présence d'une caméra, des

Ecrit par le 31 janvier 2026

panneaux de signalisation sont positionnés aux 19 secteurs concernés sur la commune.

### **Petit rappel des catégories d'infractions**

Pour rappel voici les catégories d'infractions routières verbalisables sans interception du conducteur :

- Le non-respect des signalisations imposant l'arrêt du véhicule (feux, stop...).
- Les stationnements gênants.
- Le non-respect des vitesses maximales autorisées.
- Le non-respect des distances de sécurité entre les véhicules.
- L'usage des voies et chaussées réservées à certaines catégories de véhicules (bus, taxis...).
- Le défaut du port de la ceinture de sécurité.
- L'usage du téléphone portable tenu en main.
- La circulation, l'arrêt, le stationnement sur les bandes d'arrêt d'urgence.
- Le chevauchement et le franchissement des lignes continues.
- Le non-respect des règles de dépassement.
- Le défaut de port du casque à deux-roues motorisé.